

« Pour des états généraux de l'application des peines »

Marylise Lebranchu *

(Le Monde, 9 février 2011)

Quand un crime frappe une très jeune femme, presque encore une enfant, qui pourrait être notre fille ou notre soeur, comment ne pas ressentir une immense pitié pour cette victime, autant qu'une profonde colère contre la cruauté du criminel ? Le meurtre, à Pornic, dans des circonstances épouvantables, d'une jeune fille est la cause d'une légitime émotion. Nous pouvons comprendre que ces sentiments étreignent même le président de la République. Les propos qu'il a tenus provoquent pourtant le doute. La répétition de la même mise en scène, après chaque crime particulièrement choquant, finit par donner l'impression d'une exploitation politique du malheur. Nous ne croyons plus assister à l'expression de la considération de la République pour la victime et sa famille. Nous pouvons voir un candidat en campagne tirer profit d'un terrible événement pour marteler son message contre l'institution judiciaire.

A LA VA-VITE

L'usage, dit-on, veut que le deuil appelle le recueillement, la dignité. Le débat politique aurait pu attendre. Respecter la douleur des proches. Essayer d'en savoir plus sur ce qui s'est réellement passé. Laisser un peu refluer la vague de l'émotion. Le débat politique aurait surtout dû garder sa dignité. La mémoire de Laëtitia mais aussi la lutte de notre société contre le crime, méritaient mieux que des rodomontades proférées à la va-vite en direction d'une clientèle à séduire. Le doute fait place à la honte.

Le président de la République demande des comptes. Il nous en doit aussi. Le service de l'application des peines de Nantes est amputé depuis plus d'un an d'un quart de ses effectifs. Le service local d'insertion et de probation chargé de suivre les condamnés à une mise à l'épreuve est, comme ailleurs, plus que saturé. Tout cela était connu, accepté, organisé même par les décisions du gouvernement. Les bruyants débats sur les sanctions des juges et des conseillers d'insertion et de probation ou de policiers auront masqué, entre-temps, les appels de détresse de toute l'institution judiciaire, qui n'a plus les moyens ni les repères pour répondre aux attentes légitimes de notre société.

Plus profondément, le crime de Pornic doit nous faire réfléchir sur l'efficacité de l'enfermement comme seul traitement des délinquants. Comme beaucoup, je pense que la seule prison ne résout pas les problèmes. Elle les cache temporairement, avec la mise à l'écart du criminel. Mais tôt ou tard il sortira ; et quand, il sortira, la prison, telle qu'elle est traitée aujourd'hui, n'aura rien fait pour éviter que tout recommence.

Plus que d'invectives et d'accusations hâtives, nous avons besoin, face à la mort de la jeune Laëtitia, d'une réponse. Le garde des sceaux s'honorerait s'il prenait l'initiative d'états généraux de l'application des peines tels les "entretiens de Vendôme", états généraux de l'institution judiciaire, que j'avais organisés, dont les conclusions ont été ignorées. Comprendre le sens de la peine réclame d'écouter les magistrats, les juges, les procureurs, les personnels de surveillance et les personnels éducatifs qui ont choisi ce difficile secteur d'activité. Mais le sens de la peine doit être partagé par toute la société, car sans ce repère collectif, la notion même de justice s'estompe.

* Marylise Lebranchu, députée (PS, Finistère)